

Compte rendu de la séance du 10 juin 2023

Présents (13) :

Jacques Bellenger, Stéphane Chausse, Pierre Clément, Isabelle Cros, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Marie Fargier, , Anne-Marie Laville-Franchi, Yves Lefrileux, Didier Mehl, Patrick Rotger, Sylviane Valcke, Christophe Vigne

Excusés avec pouvoirs (8) :

Marie Jeanne Cosse → Didier Melh ; Karine Taulemesse → Pierre Clément ;
Martine Hemmache → Patrick Rotger ; Marie Heu → Anne-Marie Eyraud
Florian Morge → Jacques Bellenger ; Sébastien Alonso → Marie Fargier ;
Annick Alivon → Sylvie Dubois ; Yann Bilancetti → Anne-Marie Laville-Franchi

Votants : 21

Absentes (2) : Roselyne Aulner, Roxane Dussol

- Election à l'unanimité de Christophe Vigne en tant que secrétaire de séance
- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 12 mai 2023

- Adoption à l'unanimité de la nomenclature comptable M57 avec choix du référentiel développé.
- Décision à l'unanimité d'assujettir le budget annexe assainissement à la T.V.A.
- Approbation par 17 voix pour et 4 abstentions (A.M. Laville-Franchi, Y. Bilancetti, D. Mehl, M.J. Cosse) de la décision modificative n°1 du budget général.
- Approbation par 17 voix pour et 4 abstentions (A.M. Laville-Franchi, Y. Bilancetti, D. Mehl, M.J. Cosse) de la décision modificative n°1 du budget annexe sur la Z.A.C. Combettes – Lèdres.
- Approbation par 19 voix pour et 2 abstentions (A. M. Laville-Franchi, Y. Bilancetti) du tableau de répartition des subventions aux associations pour un montant total de 37 694 €
- Approbation à l'unanimité de la convention d'objectifs d'enseignement artistique avec le Département de l'Ardèche et le Centre socioculturel de la Pinède en faveur de l'enseignement et de la pratique musicale assortie d'une subvention de 15 000 € au centre socioculturel.
- Approbation à l'unanimité de la redevance permanente pour une occupation du domaine public communal pour les ouvrages de réseau de distribution de gaz sur par GRDF (734 €).
- Approbation à la majorité par 17 voix pour et 4 voix contre (A.M. Laville-Franchi, Y. Bilancetti, D. Mehl, M.J. Cosse) de la grille des tarifs des activités périscolaires pour la rentrée 2023 avec instauration d'une plage horaire d'accueil collectif de mineurs de 8 h.00 à 8 h.20
- Approbation par 17 voix pour et 4 abstentions (A.M. Laville-Franchi, Y. Bilancetti, D. Mehl, M.J. Cosse) des tarifs de restauration scolaire avec revalorisation de 0.10 € du prix du repas à l'exception du tarif à 1 €, compte tenu de l'évolution des coûts du marché des denrées alimentaires.
- Attribution à l'unanimité du marché d'accompagnement à l'élaboration du schéma directeur immobilier énergie à la SCOP ENERTECH pour un montant de 59 902,80 € TTC.

- Attribution à l'unanimité du marché de maîtrise d'œuvre de la requalification de la rue principale du centre-bourg à l'Atelier L pour un montant de 189 317,76 € TTC.
- Approbation à l'unanimité de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes concernant l'accompagnement à la rénovation des devantures commerciales.
- Approbation à l'unanimité de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat Olivier de Serres concernant les travaux de rénovation du réseau d'eau potable sur la rue principale.
- Approbation par 19 voix pour et deux abstentions (D. Melh et M.J. Cosse) du tableau de mise à jour des indemnités des élus avec actualisation des taux appliqués, sans modification des montants versés.
- Approbation par 17 voix pour et 4 abstentions (Anne-Marie Laille-Franchi, Yann Bilancetti, Didier Mehl, Marie-Jeanne Cosse) de la mise à jour de l'organigramme des services communaux suite à la mise en place de l'accueil collectif de mineurs (activités périscolaires).
- Approbation à l'unanimité de la dénomination de la médiathèque : Elise et Maurice Boule
- Approbation à l'unanimité de la grille des tarifs de la médiathèque à compter du 18 septembre 2023.
- Approbation à l'unanimité du règlement de la médiathèque Elise et Maurice Boule à compter du 18 septembre 2023.
- Approbation par 19 voix pour et 2 abstentions (D. Mehl et M.J. Cosse) du tarif des droits de places des attractions foraines, ludiques, circassiennes à vocation commerciale (forfait de 14 € le mètre linéaire par période de 3 jours).
- Approbation à l'unanimité de la demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique ».
- Questions diverses sans délibération : ateliers de réparation vélos, lancement des travaux de rénovation de la voirie sur le quartier La Coste, finalisation des travaux et boitage individuel dans le quartier Force Male, travaux d'élagage en vue du passage de la fibre optique, organisation de la journée nationale du diabète, calendrier des manifestations estivales et des expositions, signature du contrat régional, réalisation d'une fresque par les membres des conseils municipaux des jeunes et des enfants, recensement des personnes vulnérables isolées.